

CONFERENCE OHADAC
15 mai 2007 - Pointe-à-Pître (Guadeloupe)

Intervention de Colette KOURY
Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pître

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de Région,
Monsieur le Représentant de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Cette seconde journée d'échanges marque une étape décisive puisque nous allons aborder un projet de coopération régionale très ambitieux.

C'est sans doute le plus ambitieux qui soit, car il est question de chercher à poser les bases d'un droit des affaires caribéens, facteur de sécurité juridique pour nos économies et permettant de stimuler les investissements et les échanges.

Ce projet se situe dans le prolongement direct des travaux de coopération régionale, organisé par le Conseil Régional de la Guadeloupe pour le développement et le désenclavement numérique, à partir du Câble Guadeloupe Numérique et de son extension à la plupart des pays de notre Grande Région Caraïbe ; ces travaux vous ont été présentés hier par Monsieur Ehsan EMAMI ; Président de la Société Global Caribbean Network.

Ce projet se situe également dans le prolongement des travaux d'harmonisation du droit des affaires engagé dans le monde, tout particulièrement du programme OHADA d'unification du droit des affaires engagé en Afrique au début des années 1990 sur l'impulsion de Son Excellence, le Président Abdou DIOUF, alors Président de la République du Sénégal et aujourd'hui Secrétaire Général de la Francophonie.

Ce programme OHADA qui vous sera présenté par le Professeur de droit, Monsieur Joseph ISSA SAYEGH, l'un des grands artisans et père fondateur de cette réforme, connaît aujourd'hui, 15 ans après son lancement, un succès mondialement connu.

C'est en hommage à cette réforme OHADA, que sur la suggestion de l'association ACP Légal présidée par Madame SARGENTI que nous vous proposons de retenir à ce stade pour notre projet le nom OHADAC qui est l'acronyme français de Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe.

Ce projet qui devra partir de l'existant et capitaliser sur les acquis du CARICOM, vous sera présenté par :

- Monsieur Dominique HECTOR, avocat et grand spécialiste du droit cubain,
- Madame Danielle SAADA, Magistrate, Chef de la mission Justice de l'ONU en Haïti,
- Et bien sûr la Présidente de l'Association ACP Légal, Madame Catherine SARGENTI qui va nous expliquer « comment ACP Légal entend aider les Etats à mettre en oeuvre cette réforme ».

Le soutien des bailleurs de fonds sera très important pour la mise en oeuvre de la réforme ; nous

comptons beaucoup sur la Commission Européenne et sur l'intervention efficace de Monsieur José CUETO. Il va notamment nous rendre compte de sa récente mission à Madrid, au cours de laquelle il a pu sensibiliser la Conférence Ibéroaméricaine des Nations et le Gouvernement espagnol.

Le soutien du monde hispanique à ce projet est absolument capital.

Je ne serai pas plus longue dans cette introduction. Laissons la place à ces intervenants de haut rang sur ce projet passionnant, au coeur de notre identité caribéenne. Les débats de cette journée vont être d'un grand intérêt.

Je vous remercie de votre attention.